

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE
DE BRETAGNE OCCIDENTALE**

- Vu le code de l'éducation articles L.613-1 et L. 712-2,
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au Master
- Vu les propositions de M. le directeur de l'UFR droit et sciences économiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le jury d'examen du Master Droit public, pour l'année universitaire 2023/2024, est composé comme suit :

Semestres 7 et 8 - Parcours Droit Public Approfondi et délivrance de la Maîtrise

<u>Présidente du jury</u>	THOMAS-TUAL Béatrice	MCF
<u>Vice-président</u>	LAVAINÉ Mickaël	MCF
<u>Membres titulaires</u>	LAVAINÉ Mickaël	MCF
	LEMOIGNE Marthe	MCF
	NDIOR Valere	Pr
<u>Membres suppléants</u>	ALHAMA Frédéric	Pr
	BIAGINI Sandrine	MCF

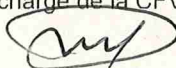
Semestres 9 et 10 - Parcours Droit Public Approfondi et délivrance du Master

<u>Président du jury</u>	LAVAINÉ Mickaël	MCF
<u>Vice-présidente</u>	THOMAS-TUAL Béatrice	MCF
<u>Membres titulaires</u>	BIAGINI Sandrine	MCF
	THOMAS-TUAL Béatrice	MCF
	URVOAS Jean-Jacques	PR
<u>Membres suppléants</u>	ALHAMA Frédéric	PR
	LEMOIGNE Marthe	MCF

ARTICLE 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Fait à Brest, le 14 novembre 2023
Pour Le Président de l'Université,
P/d Le Vice président formation tout au long de la vie
en charge de la CFVU


Abdeslam MAMOUNE

